



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cabines

Question écrite n° 4189

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le role important des cabines telephoniques, en particulier en milieu rural. Malgre le fait que le taux d'equipement des menages depasse 95 p 100, la presence des cabines telephoniques est neanmoins une necessite pour repondre a d'autres besoins exterieurs. Il lui demande de lui indiquer ou en est le parc des cabines publiques et la politique qu'il compte developper pour permettre son extension, en particulier en milieu rural.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace partage pleinement l'opinion exprimee par l'honorable parlementaire quant au role important des cabines telephoniques. Si, en effet, le taux d'equipement des menages est desormais de 96 p 100, il n'en est pas moins evident que le telephone public est dorenavant un complement du telephone residentiel, non un substitut a ce dernier. La politique en matiere de telephone public peut se resumer sous deux formules : le parc doit continuer a croitre ; il doit etre mieux adapte aux besoins des utilisateurs. Ainsi, le nombre de points d'acces au telephone public, c'est-a-dire l'ensemble des moyens mis a la disposition du public (appareils a pieces, a cartes, libre-service des bureaux de poste, points phone) progresse regulierement au niveau national. Ils etaient 199 000 en 1985, 230 000 a la mi-1988. Il est tenu compte des besoins des utilisateurs. Les sites a fort trafic, souvent egalement les plus exposes au vandalisme, appellent un equipement en publiphones a cartes : ceux a trafic moyen, en publiphones a pieces ; ceux a faible trafic (cas des zones rurales), en points phone, etant entendu que, dans le cadre de sa mission de service public, France-Telecom maintient au moins une cabine par commune. Il est signale a ce sujet l'experimentation d'un materiel denomme « uniphone » destine aux zones rurales permettant d'appeler les numeros d'urgence sans pieces ni cartes et tout autre numero a condition d'etre titulaire d'une carte Pastel. Si cette experimentation se revele positive, une generalisation sera envisagee. L'ensemble de cette politique est mene avec un souci constant de concertation et de dialogue.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4189

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2879